

## NÉO

# Le concours, et après ?



### Bienvenue !

Après le stress des épreuves, vient vite le temps des questions concernant l'année prochaine :  
Quelle affectation ? Quel déroulé de stage ?  
Quelle organisation des journées de formation ?  
Quelles conditions de titularisation ?  
La FSU-SNUipp est là pour vous accompagner dès votre entrée dans le métier et tout au long de votre carrière.

La responsabilité de classe représente une lourde charge de travail. La FSU-SNUipp revendique que l'ensemble des PE stagiaires puisse bénéficier d'une entrée progressive dans le métier avec des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité, articulés à une formation universitaire qui leur permette d'avoir une attitude réflexive sur les gestes et sur la pratique professionnelle. Enseigner est un métier de haute qualification qui s'apprend. Il est donc urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant-es.

Dès aujourd'hui, les équipes militantes et les élu-es du personnel de la FSU-SNUipp se rendent disponibles et proposent aide et réponses à vos questionnements. Vous pouvez les rencontrer lors de permanences à l'INSPE ou de réunions d'informations syndicales.

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la section départementale : [snuXX@snuipp.fr](mailto:snuXX@snuipp.fr) (où xx est le numéro de votre département)**

### TOUT SAVOIR SUR LA FSU-SNUIPP

La FSU-SNUipp\* est le syndicat majoritaire des enseignant-es du premier degré.

Elle représente et défend, de façon individuelle et collective, les PE et AESH à l'échelle locale comme nationale. Attachée à la réussite de l'ensemble des élèves, elle entretient le débat avec la profession et la recherche pour élaborer des propositions de transformation de l'école. Celle-ci passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. La FSU-SNUipp prend

également part aux débats de société (égalité filles-garçons, luttes contre les discriminations, droit à la scolarité pour les enfants sans-papiers...).

Elle appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première force syndicale de l'Education nationale et deuxième fédération de la Fonction publique.

\*SNUipp : Syndicat National Unitaire des instituteurs et institutrices, professeur-es des écoles et PEGC

# Premiers pas dans l'enseignement

## Un parcours semé d'obstacles

### Après la réussite du concours... Foire aux questions

#### 1 Comment se déroule l'affectation pour l'année 2025-2026 ?

Lors de votre inscription au concours vous avez émis des vœux départementaux. L'administration vous attribuera un département en prenant en compte votre quotité de responsabilité de classe (mi-temps / temps plein) puis votre rang au concours et enfin l'ordre de vos vœux. Après l'affectation dans un département, vous serez nommé-e sur un poste. Pour en savoir plus sur les modalités d'attribution de ce poste, contactez la section départementale FSU-SNUipp.

#### 2 Comment s'organise l'année de stage ?

Si vous validez un master MEEF, vous serez à temps plein en responsabilité de classe et n'aurez que de 10 à 20 jours de formation.

Si vous validez un master autre que MEEF, ou en êtes dispensé-e, vous alternerez responsabilité de classe à mi-temps et périodes de formation à mi-temps.

Sans validation du master, le bénéfice du concours est conservé durant un an.

#### 3 Et si je ne peux pas commencer mon année de stagiaire immédiatement en septembre, que se passe-t-il ?

Il est possible de bénéficier d'un report de stage, accordé de droit dans les situations suivantes :

- ▶ congé maternité,
- ▶ congé parental,
- ▶ non validation du M2,
- ▶ participation au service national en tant que volontaire.

Le report de stage peut aussi être accordé, sur autorisation de l'administration, pour d'autres motifs. Prendre contact avec la section départementale FSU-SNUipp pour de plus amples informations.

#### 4 Combien serai-je rémunéré-e ?

Hors reclassement éventuel, vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net, prime d'attractivité et ISAE incluses, d'environ 1 800 € par mois.

#### 5 Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous êtes fonctionnaire stagiaire. Le guide NEO de la FSU-SNUipp (voir ci-contre) vous dit tout à ce propos.

#### 6 Sur quel type de poste le stage s'effectue-t-il ?

Le stage se déroule en principe sur un poste dit « d'adjoint-e », en classe « ordinaire » dans une école. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.



© MILLERAND / NAJIA

### LA MOBILISATION PORTE SES FRUITS

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale présenté à l'automne 2024 prévoyait le passage de 1 à 3 jours de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie et la diminution de l'indemnisation. Ce projet prétextait un alignement sur le privé alors que deux tiers des cadres du privé bénéficient d'une protection contre la perte de revenus. Au sein d'une intersyndicale unie, la FSU-SNUipp a appelé à la grève le 5 décembre. Grâce à une mobilisation d'ampleur, le projet est en partie abandonné. Si le gouvernement a renoncé à l'instauration de 3 jours de carence, il a diminué la rémunération des fonctionnaires à 90 % du salaire lors des trois premiers mois d'arrêt de travail, contre 100 % aujourd'hui. Une mesure injuste qui devra être combattue.



# Des moyens pour l'école publique

## Un budget toujours pas à la hauteur

L'École publique et son bon fonctionnement dépendent de l'investissement et du budget que l'État décide de lui consacrer. Or, la séquence d'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'assemblée nationale et la non-adoption du budget ont rendu difficiles les projections sur l'avenir. À la suite de la grève majoritaire du 5 décembre, le gouvernement a rétrogradé sur les 4 000 suppressions de postes d'enseignant-es et l'instauration de deux jours de carence supplémentaires. Mais l'air du temps reste à la réduction drastique des dépenses publiques. Le premier degré devra quand même rendre 470 postes. L'occasion est ratée de profiter de la baisse du nombre d'élèves à scolariser en primaire à la rentrée 2025 pour rapprocher le nombre toujours élevé d'élèves par classe en France de la moyenne européenne. L'indemnisation des congés maladie réduite à 90% du salaire est maintenue. Une dégradation des droits des PE qui ne risque

pas de jouer favorablement en faveur de l'attractivité d'un métier confronté aux difficultés croissantes d'une inclusion à réaliser sans moyens suffisants.

## Recrutements perdus

Chaque année, ce sont ainsi plusieurs centaines de recrutements qui sont perdus faute de candidat-es en nombre suffisant aux concours. Depuis le passage du concours en fin de M2 en 2022, ces pertes ont été considérablement amplifiées, nuisant au bon fonctionnement du service public. Cependant, grâce aux interventions de la FSU-SNUipp, l'ensemble des personnes sur liste complémentaire encore disponibles ont été recrutées ces trois dernières années.

La FSU-SNUipp réclame un plan d'urgence pour l'école afin de rendre à nouveau attractif le métier de PE. Pour cela il faut garantir les recrutements via un plan pluriannuel garan-

tissant les postes offerts aux concours, des pré-recrutements dès la L1, améliorer significativement les salaires et les conditions de travail. Cela passe notamment par l'octroi d'une véritable formation initiale et continue et la diminution du nombre d'élèves par classe.



**Le « Guide Néo » de la FSU-SNUipp**, spécialement conçu pour les PE stagiaires, compile droits et obligations, informations sur l'année de stage et le fonctionnement général de l'école. L'édition 2024 est disponible auprès de la section départementale de la FSU-SNUipp. Version 2025 à suivre, dès la publication des résultats du concours.



## Un concours de plus en plus délaissé

En 2025, le nombre de personnes inscrites aux concours externes, 3<sup>e</sup> concours, second internes et interne exceptionnel est de 62 944, dont 249 pour la Polynésie française. Ce nombre est en très légère hausse, 1,8%, par rapport à 2024 où 61 832 candidats et candidates étaient inscrites dont 257 pour la Polynésie française. 22 académies voient le nombre d'inscriptions augmenter. Elles diminuent par contre dans 8.

Cette année encore, la FSU-SNUipp sera attentive au nombre de candidat-es qui se présenteront réellement aux épreuves d'admissibilité. En 2024, moins de 40% des inscrit-es avaient effectivement présenté les premières épreuves du concours, contre plus de 48% en 2013 et plus de 67% en 2004. Cette désaffection nécessite des réponses urgentes du ministère pour

faciliter l'entrée dans le métier, améliorer la formation, la rémunération et les conditions de travail des PE. La FSU-SNUipp revendique un concours placé en L3 avec deux années complètes de formation rémunérées et validées par un master sans que le temps de stage n'excède le tiers-temps. Le syndicat majoritaire exige avec la profession une revalorisation immédiate de 300€ nets mensuels, sans contrepartie.

# La FSU-SNUipp à vos côtés

## Sur le terrain

Les équipes militantes de la FSU-SNUipp donnent rendez-vous à la profession, lors de réunions d'infos syndicales, ouvertes à toutes et tous, de stages ou colloques avec la participation de chercheurs et chercheuses, comme à l'Université d'Automne. L'occasion pour environ 400 PE de suivre pendant trois jours les conférences d'une trentaine de chercheurs et chercheuses et de débattre avec elles et eux. Inscriptions en ligne début septembre 2025 sur **snuipp.fr**.

## Sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- les sites nationaux : **snuipp.fr** et **neo.snuipp.fr**
- les sites départementaux : **XX.snuipp.fr** (où « XX » est le numéro de votre département).
- les réseaux sociaux :  
 sur **facebook.com/snuipp**, sur **X : @FSU\_SNUipp**,  
 sur **instagram.com/fsu\_snuipp**,  
 sur **bluesky : @fsu-snuipp.bsky.social**

## À travers nos publications

- **Le journal départemental de la FSU-SNUipp** : une ou plusieurs publications envoyées au cours de l'année aux syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.
- **Fenêtres sur cours** : la revue nationale de la FSU-SNUipp envoyée aux syndiqué-es et à chaque école.
- **Fenêtres sur cours « premières classes » spécial Rentrée** : afin de vous aider à préparer votre rentrée; vous pouvez vous procurer cette publication auprès de votre section départementale.
- Des **4 pages NEO thématiques** avec du contenu pédagogique, des interviews de chercheur-es, des informations administratives...
- Différents suppléments et guides.



## Se Syndiquer : n'hésitez plus !

**POUR ADHÉRER EN QUELQUES CLICS, SCANNEZ CE QR CODE**

 [adherer.snuipp.fr](https://adherer.snuipp.fr)



### Une vraie bonne idée Pour moi, pour nous, pour mon métier, pour l'école

- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentant-es de la FSU-SNUipp
- ▶ Pour s'informer, se faire aider et être défendu-e
- ▶ Parce que la FSU-SNUipp a été attentive à votre situation, vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain
- ▶ Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer collectivement
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail, et qu'on a besoin de respect en tant que professionnel-le
- ▶ Pour changer l'école et la société



### Le syndicat... c'est trop cher ? Offrez-vous un café engagé par semaine !

Avec la déduction fiscale de 66% transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de la cotisation sont désormais remboursés même pour les personnes non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an... 1€ par semaine !  
 Essentiel pour éditer et acheminer les journaux, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet...